



LE PRO - Mars 2026

## ***Le bulletin d'information des membres du Syndicat des professionnelles et professionnels de la Montérégie (SPPM)***

Dans cette publication...

---

---

---

- ***Le mot de la présidence - Nourrir l'action syndicale***
  - ***INFO-CONVENTION : Autorisations congés, télétravail, retraite ...***
  - ***Soirée-conférence pour la journée internationale des femmes***
    - ***Mettons un X sur la violence scolaire***
    - ***Résultat du sondage sur le changement de nom***
  - ***Des nouvelles de vos VP à travers les différents centres de services scolaires***
- 
- 

– ***CSSDGS - Martine Rosa***

– ***CSSDHR - Raymonde Simard***

– ***CSSP - Patrick Jeannotte***

– ***CSSVT - Lara Quevillon***

– ***CSSMV - Carol Beaupré***

---

---

- ***Comment rejoindre votre équipe du SPPM-CSQ***
-

## Le mot de la présidence : Nourrir l'action syndicale

Par Guy Boivin



Une réflexion sur l'implication syndicale s'est invitée dans nos bureaux et l'idée d'amener du monde à nos bureaux progresse. Que ce soit une soirée de jeux, un documentaire à portée sociale ou un cours de cuisine, l'idée est de donner un espace à notre collectif syndical afin de le renforcer.

Les attaques de la CAQ pour limiter nos actions de même que la nouvelle sortie de Bernard Drainville d'enlever la sécurité d'emploi aux fonctionnaires sont suffisamment inquiétantes pour se remobiliser. Puisque les mouvements sociaux ne prennent plus source dans les partis politiques et que la société bénéficie de peu de contre-pouvoirs, il importe de prendre un rôle actif dans notre société par le biais des syndicats puisque nos conditions de vie sont complémentaires à nos conditions de travail.

De là l'idée d'organiser davantage d'activités pour nourrir notre solidarité, car autant nos conditions de travail que nos conditions de vie doivent nous préoccuper. Le temps est évidemment difficile à trouver pour investir le domaine du social dans nos syndicats, mais l'effort d'en trouver est essentiel et n'est plus une option.

La santé, l'éducation, l'environnement, les tarifs de Trump, nos routes et les conflits internationaux sont autant de raisons de se rassembler pour connaître de meilleurs lendemains.

Le rassemblement des forces et les pressions sociales ne cessent de me surprendre et me donnent espoir de continuellement faire des gains. L'exemple des protestations nombreuses de l'utilisation de la plate-forme Amazon Prime Vidéo pour loger notre télévision d'état parle de lui-même. Radio-Canada a reculé et utilisera tou.tv. Il est quand même rare de voir reculer une organisation de cette façon alors la mobilisation marche encore. Voilà pourquoi l'action syndicale restera au programme au SPPM.

Les attaques gouvernementales qui compromettent des carrières en éducation sont de plus en plus présentes et nous commençons à voir très légèrement diminuer notre effectif. Se tenir debout sera de plus en plus nécessaire, car d'autres attaques germent encore.

En réponse à une lettre d'opinion remettant en question la place des professionnel.les à l'école, notre Présidente de la FPPE, Carolane Desmarais, répondait, entre autres, ceci : « Soutenir ces jeunes ne détourne pas l'école de sa mission, cela la rend possible »

Bravo ! Mme Desmarais

P1

## ENTENTE INTERVENUE ENTRE

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION POUR LES CENTRES  
DE SERVICES SCOLAIRES FRANCOPHONES (CPNCF)

ET

LA CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC POUR LE COMPTE DES  
SYNDICATS DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS, REPRÉSENTÉE  
PAR SON AGENTE NÉGOCIATRICE, LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES  
ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (CSQ)



2023 - 2028

Nos employeurs encadrent de plus en plus les démarches pour faire autoriser certaines options offertes par notre convention collective. Par exemple, une obligation d'un maximum de 20 % pour un congé sans traitement, l'aménagement du temps de travail permis seulement l'été, la retraite progressive possible advenant que du remplacement soit trouvé ...

Grossièrement, il s'agit d'un refus global sans analyse individuelle allant à l'encontre de notre convention. L'employeur se permet alors des règles limitatives comme mettre des périodes préétablies de demandes de congé sans traitement alors que la convention collective n'en fait pas mention. Il agit donc comme si nous avions négocié et obtenu une opportunité dans notre convention qu'il ne permettra jamais de voir le jour. Il demeure évidemment le décideur et il peut clairement refuser des demandes mais jamais d'une façon systématique qui éliminerait nos demandes et surtout, qui se solderait par un refus sans analyse.

En cette période où des congés sont souvent demandés pour l'année scolaire à venir, nous vous rappelons que la convention collective doit être respectée dans l'encadrement du processus.

---

*Les clauses susceptibles de vous intéresser se trouvent dans notre convention collective (sur les portails RH ou sur notre site au [sppm.lacsq.org](http://sppm.lacsq.org)) sous les rubriques suivantes :*

---

7-0.33	Congé sans traitement
7-4	Congé à traitement différé
7-11.00	Régime de mise à la retraite de façon progressive
8-2 Section 2	Aménagement de l'horaire de travail
8-2 Section 3	Télétravail

Les services juridiques de notre fédération viennent de **gagner deux décisions** arbitrales qui forcent l'employeur à faire des analyses sérieuses et respectueuses de la convention. (Décision Rivest - CSSDM et SPPMEM, Décision Turcotte CSSMM et SPPEBSL)

Rappelez-vous que la décision repose sur les épaules du CSS et qu'un non à un congé est très possible mais ce refus doit être fait dans les règles et ce n'est pas toujours le cas.

***Devant un refus, n'hésitez pas à consulter votre délégué(e) car les délais pour contester pourraient être dépassés si vous tardez trop.*** Aux clauses inscrites dans ce texte, vous pouvez ajouter celles des vacances et du temps supplémentaire car il s'agit aussi de demandes à faire à l'employeur qui ne peuvent être refusées sans raisons.

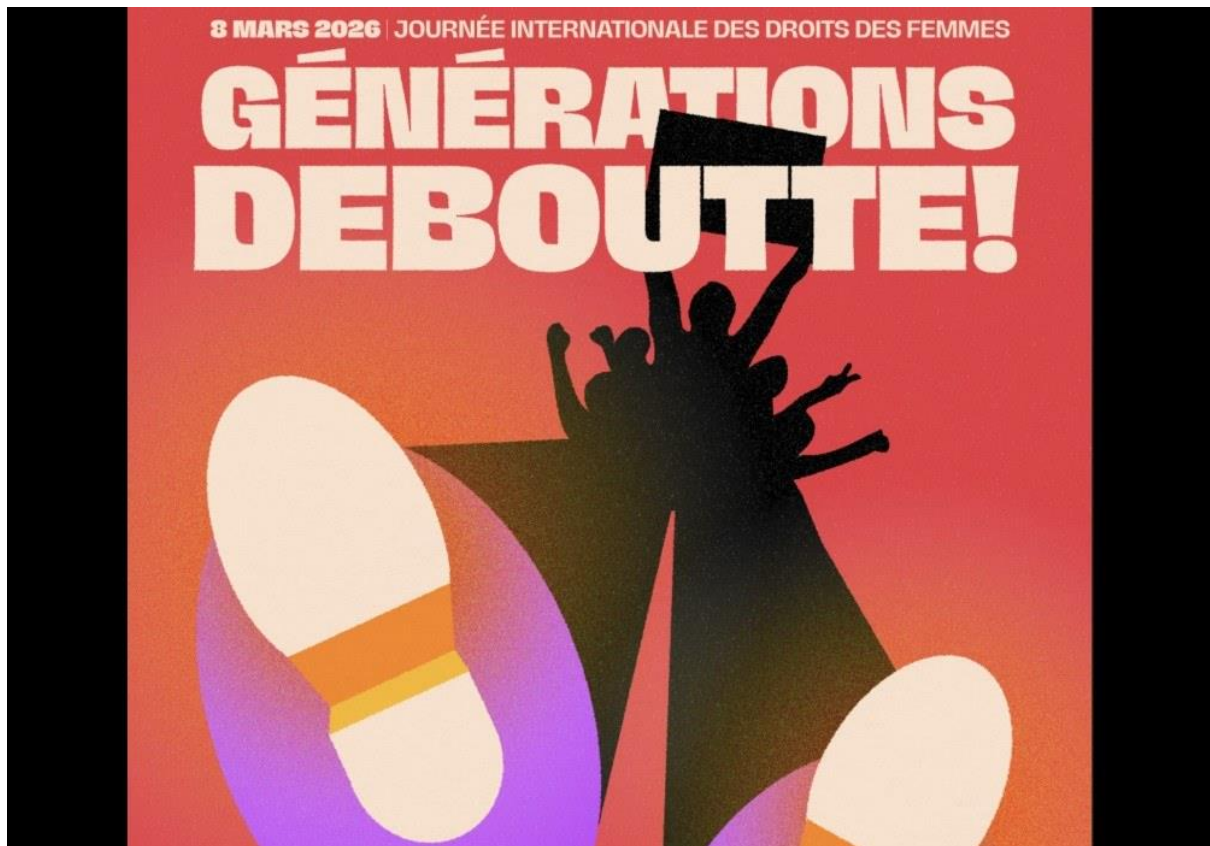
## Soirée-conférence pour la journée internationale des droits des femmes



---

*Nous sommes très heureux de faire vivre des soirées syndicales des plus appréciées par nos membres. La soirée-conférence pour la journée internationale des droits des femmes fut un succès et Claudia Larochelle a été époustouflante. L'énergie de cette rencontre tenue le 10 mars dernier peut se voir sur la photo qui révèle les 3 gagnantes des livres offerts en prix de présence : Amélie Ponton, Pamélie Bélanger et Isabelle Gagnon.*

---



Mettons un X sur la violence scolaire



Mettre un X sur la violence en milieu scolaire est une initiative du Syndicat de Champlain avec qui nous avons rapidement établi une collaboration pour participer à ce mouvement.

Comme la démarche est à ses débuts, nous avons distribué les quelques épinglettes qui nous étaient accessibles seulement à certains membres autour de nous. Un groupe de

psychoéducatrices et agentes de réadaptation du CSSDHR a particulièrement montré de l'intérêt pour cette campagne alors nous le présentons dans ce PRO avec fierté.

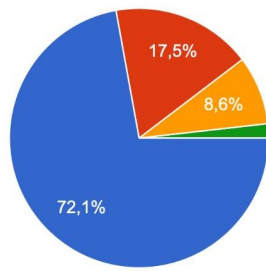
Le mouvement a rapidement pris de l'ampleur et même une motion à l'assemblée générale a été adoptée pour mettre en place une enquête nationale sur la violence en milieu scolaire.

Notre contribution ne fait que commencer mais nous avons aussi pris la parole dans une campagne vidéo par l'entremise de la *présidence* du SPPM, Guy Boivin. Les pages FB du Syndicat de Champlain et du SPPM ont partagé cette vidéo.



## Résultat du sondage sur le changement de nom

Nous voilà en route vers un changement de nom qui devra passer par l'assemblée générale. Votre choix suite au sondage nous amènera à vous proposer Syndicat du personnel professionnel de la Montérégie comme nouveau nom. Les résultats nous amènent à près de 90 % pour ce nom alors nous irons de l'avant sans équivoque. Votre participation est venue valider notre démarche à un moment où nous avons besoin d'être guidés et nous vous en remercions sincèrement. Un grand merci à Sylvie Hébert et à Julie Huppé pour avoir accompagné le bureau exécutif dans l'élaboration du sondage.



- 1. MAINTIEN DE L'ACRONYME SPPM ET CONSERVATION DU MÊME LOGO : SPPM devient Syndicat du personne...
- 2. MAINTIEN DE L'ACRONYME SPPM ET MODERNISATION DU LOGO : SPPM devient Syndicat du personnel...
- 3. CHANGEMENT DE L'ACRONYME SPPM ET CRÉATION D'UN NOUVEA...
- 4. CHANGEMENT DE L'ACRONYME SPPM ET CRÉATION D'UN NOUVEA...

Des nouvelles de vos unités en bref !

CSSDGS: Accompagnement, aboutissement de dossier et fierté de représentation

Par Martine Rosa



L'accompagnement des membres dans le respect de leurs droits est au cœur de mon travail syndical et cette année ne fait pas exception. Plusieurs d'entre vous me sollicitent pour vos questions liées à toute sorte de situations (retraite, congé sans-traitement, télétravail, respect de vos droits en lien avec les clauses de la convention, etc.). Merci de me faire confiance pour vous accompagner 😊.

Un dossier qui a pris beaucoup de temps depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle convention, pour lequel vous aviez de nombreuses questions, et que plusieurs d'entre vous attendent, c'est la question de l'aménagement d'horaire! La position du CSS sur ce qui sera proposé pour le personnel professionnel régulier à temps plein va enfin vous être transmise sous peu. Je vous invite à prendre le temps de bien lire la note de service qui expliquera clairement les démarches à faire si vous souhaitez vous prévaloir d'un aménagement d'horaire. N'hésitez pas à m'écrire à mon adresse [vpcssdgs@outlook.com](mailto:vpcssdgs@outlook.com) au besoin.

Un autre grand dossier dans notre CSS est celui de santé et sécurité au travail. Depuis que la loi oblige les organisations à se prévaloir d'un comité SST et d'avoir des représentants en santé et sécurité au travail, beaucoup de temps et d'efforts sont consacrés aux divers dossiers et comités SST. De ceux-ci devraient, entre autres, enfin ressortir cette année, l'informatisation du registre d'incidents-accidents-événements et à l'automne prochain, le programme de prévention de notre CSS tel que le prévoit la loi (LSST).

Je veux terminer cet article du PRO avec la fierté que j'éprouve depuis quelque temps à chaque activité organisée par notre syndicat. De plus en plus de membres de notre CSS viennent à nos différentes activités et soirées, des habitués, mais aussi des nouveaux visages. Au bureau exécutif, nous avons la préoccupation de tenter de rejoindre nos membres en offrant différentes formules et je constate que cela semble trouver écho au CSSDGS.

Sur ce, je vous souhaite un printemps rempli de douceur et de beau temps!

## CSSDHR

Par Raymonde Simard



Tout d'abord, du côté du perfectionnement, nous avons tenu le 26 février dernier la rencontre de notre comité paritaire. Elles étaient deux gestionnaires et nous étions trois professionnel.les à inscrire dans un fichier Excel vos demandes ( en l'absence d'un.e secrétaire) pour ensuite les analyser afin de les autoriser. Ce comité se rencontre à trois reprises par année et c'est pourquoi quand vos demandes nous parviennent après les dates de rencontre, le paiement survient plus tard.

En ce qui concerne les congés sans traitement, vous avez reçu l'information concernant vos demandes pour 26-27 et le cadre de référence qui orientera l'analyse selon des critères établis et des motifs jugés pertinents. Si jamais vous connaissiez des professionnel.les qui pourraient prendre une partie de votre tâche, sachez que vous éviterez un refus pour bris de service.

Des changements sur le moment des affectations sont à prévoir cette année suite au retour sur le processus d'affectation 2025-26 qui a été effectué en début d'année. Vos commentaires ont su convaincre les RH afin que les chiffres finaux soient utilisés pour construire les projets d'affectations en 2026-27. Par conséquent, il se peut que la séquence pour choisir vos écoles ou services s'effectue un peu plus tard cette année.

Par ailleurs, sachez qu'à notre CRT du mois d'avril, déjà je discuterai des orientations en vue du plan d'effectifs car une grande vigilance de notre part sera de mise. Si vous entendez des

rumeurs, n'hésitez pas à m'en faire part pour que je puisse me préparer à défendre nos emplois de professionnel.le.

Je suis en apprentissage pour vous créer de courtes capsules d'informations sur l'accueil, les statuts d'engagement, le perfectionnement, l'échelon et le classement, les congés de force majeure, la banque de congés maladie non monnayables, ... Elles seront déposées sur un Sharepoint portant le nom SPPM que vous pourrez aller visionner quand vous en aurez besoin. Si vous avez des idées pour d'autres sujets, je suis intéressée à y répondre.

Une démarche est amorcée pour vous concocter une belle journée entière de formation (par exemple un thème comme la surcharge et des solutions possibles) lors d'une journée pédagogique, idéalement lors de la semaine des pros en novembre 2026. Je ne pourrai pas en revanche vous promettre.

## CSSP

Par Patrick Jeannotte



Comme tous les printemps, celui 2026 arrive avec les mêmes périodes de stress et d'insécurité qu'amène la période des affectations pour les personnes professionnelles en service direct à l'élève. Au moment d'écrire cet article, nous pouvons dire que les règles d'affectation de l'année dernière ne devraient pas vraiment changer. Nous attendons avec

impatience l'annonce des orientations du centre de services pour l'année 2026-2027 et, par la suite, le dépôt officiel du plan des effectifs.

Ces deux étapes importantes vers le processus d'affectation prendront place entre la fin avril et la mi-mai. Nous souhaitons fortement que l'ensemble des travailleurs sociaux qui ne sont pas encore dans le plan des effectifs puissent en faire partie pour la prochaine année. Cet ajout essentiel ne devrait toutefois pas se faire au détriment des autres corps d'emploi. Nous y veillerons.

Dans un autre ordre d'idées, le comité de perfectionnement travaille actuellement sur une mise à jour de règles afin qu'elles représentent la réalité et les nouveaux besoins des équipes universelles. Nous souhaitons amener plus de flexibilité dans les demandes de perfectionnements collectifs afin que des secteurs puissent demander des formations qui répondent aux besoins non pas uniquement d'un corps d'emploi mais de plusieurs corps d'emploi travaillant ensemble.

Pour terminer, je vous rappelle qu'à partir du 1er avril prochain ceux et celles qui souhaitent se faire rembourser le paiement de leur ordre professionnel, peuvent le faire via la plateforme sur la sphère. Afin de faciliter le traitement des remboursements, assurez-vous de bien compléter le formulaire et d'entrer les bons montants aux bons endroits. On croise les doigts pour que les remboursements se fassent sur les paies d'avril.

Je vous souhaite une belle fin d'année scolaire notre choix de vacances va se faire au mois d'avril. On va y arriver !!!

## CSSVT

Par Lara Quevillon



J'espère que vous avez passé une belle semaine de relâche. Que vous ayez été en vacances, en reprise de temps ou au travail, j'espère qu'elle vous aura permis de ralentir et de refaire le plein d'énergie avant le dernier sprint vers la fin de l'année scolaire. C'est le souhait que je vous adressais à pareille date l'an dernier... et il est toujours aussi pertinent en 2026.

Les services professionnels ont été fortement ébranlés cette année. Plusieurs professionnel.les sont actuellement en arrêt de travail, sept postes de psychoéducatrices sont toujours vacants et plusieurs collègues s'interrogent sur leur avenir au CSSVT. Cette situation est très préoccupante. Le SPPM la prend très au sérieux et s'inquiète particulièrement des enjeux de rétention du personnel.

Vous avez peut-être remarqué que les ressources humaines diffusent chaque mois un risque psychosocial dans le cadre de leur démarche de prévention. Il est essentiel de faire le lien entre cette démarche et la réalité que vivent les professionnel.les sur le terrain. Dans notre pratique, nous nous retrouvons souvent coincés entre les besoins pressants de nos collègues et les décisions de l'employeur.

Plus que jamais, il est important de rendre visibles les réalités que nous vivons dans nos milieux. Je vous encourage à continuer de remplir des déclarations d'accident ou d'incident lorsque vous êtes témoins ou victimes de situations de violence ou de situations à risque au travail. Plusieurs milieux traversent actuellement des périodes difficiles. Ces déclarations

nous permettent d'en être informés et de travailler, en partenariat avec le CSS, à la mise en place de mesures favorisant des milieux de travail sains et sécuritaires.

La réalité du terrain doit être entendue. Plus nous documentons ce que nous vivons, plus nous avons les moyens d'agir et d'exiger des changements. Continuez de signaler les situations préoccupantes et d'encourager vos collègues à faire de même : c'est ainsi que nous faisons avancer les choses, collectivement.

Au plaisir d'échanger avec vous sur vos besoins syndicaux.

## CSSMV

Par Carol Beaupré



Le 1er novembre dernier, vous avez reçu un courriel de la firme Greenshield annonçant la mise en place du nouveau programme d'aide aux employés et à leurs familles. Ce message contenait vos accès personnels ainsi qu'un aperçu des services offerts : soutien, télémédecine \$, conseils juridiques et financiers...

Lors d'une récente rencontre, l'employeur nous informait que le taux de satisfaction dépasse maintenant 90 %, une nette amélioration par rapport à l'ancien programme. Je vous invite donc à prendre quelques minutes pour explorer l'ensemble des services disponibles en inscrivant simplement « Greenshield » dans la loupe du SharePoint employeur.

Concernant la loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, elle est devenue permanente le 1er octobre 2025. Elle prévoit notamment la nomination, par les syndicats, de représentant.es en santé et sécurité.

À ce jour, notre CSS compte un représentant du personnel de soutien et une représentante du personnel enseignant. Je suis maintenant à la recherche d'une candidature issue du personnel professionnel œuvrant au secondaire, idéalement avec une expérience en écoles spécialisées. Un affichage sera diffusé dès la confirmation du nombre de jours de libération. D'ici là, surveillez vos courriels et consultez ce lien pour plus d'information :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/feuille-representant-sante-securite.pdf> .

Sans être alarmiste, quelques nuages qui nous tournent autour sont à surveiller. Les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement de la CAQ forcent toujours les CSS à faire des choix difficiles. En juillet dernier, une réduction budgétaire importante aux ressources matérielles a mené, pour une rare fois à Marie Victorin, à la mise en disponibilité de professionnel.les.

Plus récemment, l'employeur a envisagé de revoir rétroactivement sa contribution au remboursement des cotisations aux ordres professionnels. J'ai aussitôt demandé et obtenu une rencontre d'urgence avec la direction générale. Accompagné de Guy, notre président, nous avons rappelé l'historique ayant mené à cette mesure en juin 2022. L'employeur a reculé sur la rétroactivité, sans toutefois s'engager pour l'avenir. Des rencontres annuelles prévues en septembre permettront d'en assurer le suivi...

Malgré quelques fronts froids persistants, deux belles éclaircies se dessinent : un programme d'aide amélioré et l'espoir d'accueillir bientôt une personne professionnelle au rôle de RSS. Pour le reste, la météo demeure changeante — comme un vrai mois de mars. Profitons des rayons de soleil, tout en gardant manteau et parapluie à portée de main, au cas où le ciel déciderait encore de nous surprendre...

Bon printemps les collègues !

## Comment rejoindre votre équipe du SPPM-CSQ



### **SPPM (CSQ)**

7500 Chemin Chambly

Saint-Hubert, J3Y 3S6

450-462-2581 poste 119

courriel : [sppm@lacsq.org](mailto:sppm@lacsq.org)

**Vous avez des commentaires? Vous cherchez à vous impliquer ? Vous souhaitez offrir du temps et des services à votre syndicat? N'hésitez pas à communiquer avec nous pour vos diverses questions !**